ART. 13 N° **1295**

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 1295

présenté par M. Moreau

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 53 et 54.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tient compte des conséquences de l'amendement tendant à supprimer le contrôle des structures. De plus, la rédaction actuelle du 8° de l'article L. 143-2 du code rural et de la pêche maritime étant satisfaisante, il n'y a pas lieu de la modifier.